

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 15 juin 2020**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Communications du Bureau	3
5. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
6. Préavis municipal N° 08/2020 : Demande de crédit de CHF 2'808'000. — TTC concernant le remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry ;.....	4
7. Préavis municipal N° 11/2020 : Demande de crédit de CHF 30'000. — TTC pour l'aménagement de la salle des Raffis au CCM en Jardin d'enfants.....	5
8. Préavis municipal N° 12/2020 : Concernant l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de son chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000. —TTC ;.....	6
9. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 2020 – 2021	12
10. Divers et propositions individuelles	12
11. Annonce et préavis futurs.....	14

1. Appel.

Le Président accueille les membres du Conseil, la Municipalité et le Public.

La Secrétaire procède à l'appel : 40 sont présents, 8 excusés et 2 absents (M. Christian Messaoudene & M. Valentin Rais).

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour et que le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020 sera à approuver lors de la séance du 31 août 2020.

2. Approbation de l'ordre du jour.

Le Président soumet à l'approbation l'ordre du jour tel que modifié au Conseil Communal qui l'approuve à une large majorité.

M. Denis Berger demande la parole et explique que lors du dernier Conseil qui a eu lieu dans cette salle du CCS, il y a eu des problèmes de communications et d'enregistrement et dit avoir des doutes sur les relations entre les Conseillers qui prendront la parole lors du Conseil de ce soir.

Le Président explique qu'il faut parler fort tout au long de la durée d'une prise de parole et que si les interventions ne peuvent pas être comprises sur l'enregistrement cela prend beaucoup plus de temps pour les retranscrire. Le nécessaire sera fait pour la séance du mois d'août.

Le point **3** de l'ordre du jour ayant été supprimé le Président passe au point **4**.

4. Communications du Bureau.

Le Président annonce que, concernant le préavis retiré sur la rue du village, la Commission d'Urbanisme a pris le relai et s'est déjà réunie. Elle a eu des échanges et souhaite venir avec une proposition cet automne.

5. Communications de la Municipalité.

M. Nicolas Ray excuse Mme Schweizer qui est absente pour des raisons personnelles, il dit avoir l'honneur de la remplacer en tant que Vice-Syndic. Il informe que le 1^{er} août reste entre parenthèse et qu'aucune décision n'a encore été prise ; la Municipalité attend de voir sous quelles réserves cette fête pourrait être organisée tout en respectant les distances de sécurité. Une information sera faite à la population avec un tous-ménages. Il informe qu'une annonce est parue dans le journal de La Côte et que la Commune recherche un Forestier- Bûcheron suite au départ de M. Caspar qui a trouvé un travail près de chez lui ; il lui souhaite tout de bon pour la suite de sa carrière. Monsieur Ray annonce que le PGA a été déposé auprès du Canton tel que prévu, l'idée étant de le mettre au vote encore pendant cette législature. Il rajoute que l'AISGE recherche désespérément des accompagnants pour le Péditrain.

M. Patrick Hübscher explique que suite à des éboulements, la Route Blanche entre Nyon et Saint-Cergue sera fermée dès le 16 juin pour une durée d'une semaine, ceci afin de procéder à des réparations par des travaux de rénovation. Il espère que malgré cela les travaux prévus de

la Route Cantonale RC 25 pourront commencer comme prévu le 22 juin et que la DGMR pourra tout organiser comme cela avait été prévu.

M. Christian Dugon explique que l'accès à la déchetterie n'est plus sous surveillance, mais il précise que les conditions de l'OFSP sont toujours d'actualité et qu'il faut encore patienter pour son exploitation redevienne optimale.

Mme Elvira Rölli n'a pas de communications.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

M. Christian Brügger pour l'APEC informe que la séance du 18 juin a été reportée au 9 juillet.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE : Voir Annexe 1.

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional informe que la prochaine séance est fixée au 24 juin à Gland, à l'ordre du jour : l'élection d'un membre au Comité de Direction, l'élection d'un membre à la Commission de Gestion, l'élection d'un membre à la Commission des Finances, l'élection membre à la Commission des Investissements Régionaux et les élections statutaires : Présidence, Vice-Présidences (élection d'un/e 2ème Vice-Président/e), 2 Scrutateurs, 2 Vice-Scrutateurs. **Le préavis 53-2020 Transports Publics** - Cofinancement de CHF 35'000. — du Fonds TP pour l'étude de réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Flechères - Moulin Veillet et le **Préavis N° 55-2020** - Démarche participative "Inventer la Givrine de demain". Ainsi que la **Réponse à l'interpellation de M. J. Hanhart** "Éclairage public : des possibilités de régulation nocturne ?".

Mme Fanny Weinmann pour le RAT annonce que la prochaine séance aura lieu le 18 juin.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que la prochaine séance est fixée au 30 juin. A l'ordre du jour : l'assermentation de nouveaux membres du Conseil Intercommunal, les Élections Statutaires, des Président/Vice-Présidents, des Scrutateurs et l'élection de 2 membres à la Commissions des Finances et de la Gestion ainsi que le **Préavis 15-2020 - Comptes 2019**.

7. Préavis municipal N° 08/2020 : Demande de crédit de CHF 2'808'000. — TTC concernant le remplacement partiel des collecteurs EU/EC et des conduites ESP des quartiers Prise et Bossons-Audry ;

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Pascal Voutat revient sur un point concernant l'AISGE : la dernière fois M. Ray nous a dit que ce sont les 6P qui montent à Saint -Cergue et maintenant on nous dit que ce sont les 7-8P.

M. Nicolas Ray répond que c'est bien 1 classe de 6P qui monte à Saint-Cergue et qu'il y a 2 nouvelles classes qui s'ouvrent à Genolier.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui propose au Conseil Communal, à l'unanimité, d'accepter le Préavis Municipal n°08/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Peter Bianchi lit les conclusions du rapport de la Commission Ad'Hoc qui propose au Conseil Communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n°08/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Mme Elvira Rölli apporte la confirmation de l'ECA : les subventions seront de CHF 47'665. — sur un montant total de CHF 440'035. — Hors TVA.

M. Denis Berger demande une explication sur les commentaires généraux. (*Il est précisé que la subvention ECA ne sera pas de CHF 383'400. — mais qu'elle sera calculée sur la base de ce montant*), Il demande si cette subvention est calculée sur ce montant de 383'400. — révisé ou sur les 2'800'000. —.

Mme Elvira Rölli explique que les subventions ECA ne touchent que les travaux d'eaux sous-pressions et l'installation des bornes hydrantes, ce montant de CHF 383'400. — est une base de calcul et que c'est sur ce montant que la subvention est calculée. Elle informe que les détails peuvent être fournis lors d'un prochain préavis.

M. Frédéric Guilloud demande si le préavis est accepté ce soir quand les travaux pourront-ils commencer.

Mme Elvira Rölli explique que si ce préavis est validé ce soir, il y aura une mise à l'enquête et si tout va bien, sans opposition, les travaux pourront commencer cet automne et que ce chantier s'échelonnera sur 2 ans.

Il n'y a plus de commentaires, le **Président** soumet le préavis municipal n°08/2020 au vote.

Le Préavis municipal N° 08/2020 est accepté à l'unanimité par 39 oui, 0 non et 0 abstention

8. Préavis municipal N° 11/2020 : Demande de crédit de CHF 30'000. — TTC pour l'aménagement de la salle des Raffis au CCM en Jardin d'enfants ;

M. Nicolas Ray apporte quelques informations complémentaires : la salle est occupée par des sociétés locales qui y tiennent leurs assemblées générales ainsi que par des sociétés sportives qui la louent. Il dit d'être en mesure de proposer d'autres solutions à tout le monde avec d'autres salles. Pour information, l'une des personnes qui occupe la salle a estimé être soumise au droit du bail et a déposé une requête à la Commission de Conciliation en matière de baux à loyers auprès de la Préfecture ; une audience est prévue le 7 juillet. D'autres solutions sont en cours pour cette personne.

Il explique que, hors commission, une question lui a été posée, à savoir : *Est-ce le bon moment d'investir cet argent vu de la situation actuelle ?* Monsieur Ray explique que le montant qui est pris pour ces travaux provient d'une réserve qui a été constituée lors de la reprise du Jardin d'enfants (soit 15'000. — voir 17'000. — francs) qui a été augmenté ces dernières années. La somme demandée ne sera pas prise sur les impôts ou sur le ménage commun, mais sur cette

réserve qui s'appelle Provision Jardin-enfants et qui se retrouve dans les comptes sous l'intitulé « Provision Jardin d'enfants ». Il précise encore que l'on n'est pas dans une dépense budgétaire, mais bien dans l'utilisation d'une provision qui est faite pour cela.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis n°11/2020 tel que proposé par la Municipalité.

Mme Gwendoline Nydegger lit les conclusions de la Commission Ad 'Hoc qui propose d'accepter le préavis n°11/2020 tel que proposé par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** soumet le préavis n°11/2020 au vote.

Le Préavis municipal N° 11/2020 est accepté l'unanimité par 38 oui, 0 non et 1 abstention
--

9. Préavis municipal N° 12/2020 : Concernant l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise du chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000. —TTC ;

La Municipalité souhaite apporter une information complémentaire.

M. Christian Dugon demande l'autorisation afin que M. Julio Calmi de Romande Energie puisse s'exprimer face au Conseil, ce qui est accepté à l'unanimité par ce dernier.

M. Jean Marie Weyer lit les conclusions de la Commission des Finances au propose au Conseil Communal à l'unanimité d'accepter le préavis n°12/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Luigi Crispoldi lit les commentaires et les conclusions du rapport de la Commission Ad 'Hoc qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n°12/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. Denis Berger demande qu'il soit précisé, qu'il s'agit bien de deux bâtiments Communaux et non Municipaux.

M. Hervé Grossrieder explique qu'il n'y a aucune obligation concernant les deux bâtiments à raccorder pour la somme de 120'000. — francs ; pour l'instant les chaudières vont bien, c'est juste une volonté d'augmenter le réseau par apport à Romande Energie, la principale cliente restant la Commune. Le réseau actuel nous permet de facturer l'achat des plaquettes et de refacturer les KWh ce qui permet d'avoir des plus et des moins. Avec Romande Energie, tous les mois les charges seront facturées par bâtiment. M. Grossrieder trouve dommage que toutes les possibilités n'aient pas été examinées avec d'autre proposition. Il dit que, peut-être, on perd de l'argent avec ce réseau, car sur 10 ans il y a eu un amortissement de 300'000. — francs et que la chaudière a été changée en 2011 pour la somme de 200'000. — francs.

M. Vincent Grandjean se demande, si la chaudière ne produit plus, à combien s'élèveraient l'investissement pour une chaudière qui dure et comment cela serait-il financé.

M. Christian Dugon répond que si la chaudière est remplacée cela coûtera 200'000. — francs plus les adaptations. Pour cette nouvelle chaudière, les travaux à effectuer afin réponde aux

normes actuelles, elle devra être équipée de filtres électrostatiques pour une somme de 110'000. — francs environs et que cela n'est pas prévu dans les charges. Il explique que la chaudière actuelle est très souvent en alarme, ce qui implique une intervention systématique du personnel communal, des complications par rapport aux clients avec un travail administratif important. Il explique que c'est pour cette raison que Romande Energie a été approchée. Elle a une grande expérience des chauffages à distance, les Communes voisines sont satisfaites du système. Nous deviendrions donc clients de Romande Energie et en contrepartie nous pourrions fournir nos propres plaquettes. M. Dugon dit que la Commune ne peut plus supporter les contraintes et charges administratives et c'est pour cette raison que nous voulons mandater Romande Energie.

M. Pascal Voutat trouve dommage de n'avoir pas étudié d'autres solutions. Il dit qu'il est question d'un budget non équilibré avec 25'000. — francs de dettes sur des années où la plupart du temps du mazout est utilisé et que ce dernier coûte plus cher que les plaquettes. Il y a aussi les 35'000.- francs d'amortissements et les 14'000. — francs des salaires d'employés communaux qui resteront les mêmes avec Romande Energie. Peut-être y aurait-il un investissement à faire mais il demande pourquoi ce préavis de 120'000. — francs pour raccorder deux nouveaux bâtiments à Romande Energie afin qu'elle nous rachète le tout 380'000. — francs en 20 ans.

M. Ivané Ohanessian salue la démarche de la Municipalité de migrer d'un système de milice à un système de professionnels. Il explique qu'il y a 33 ans la Municipalité de l'époque était pionnière en développant ses forêts, en appliquant les plaquettes dans le chauffage à instance. Il dit qu'aujourd'hui il y a le choix avec des opérateurs externes et que cela n'est pas la vocation de la Commune d'être distributrice d'énergies, comme l'électricité ou le chauffage à distance. Il y a d'autres opérateurs qui sont plus efficaces que le personnel de la Commune. Il demande à part Romande Énergie si d'autres opérateurs fourniraient ce service.

M. Christian Dugon explique que Romande Energie travaille beaucoup en collaboration avec la SEIC à Aubonne et Gland, mais il laisse ces explications à M. Julio Calmi de Romande Energie.

M. Julio Calmi explique qu'une offre de Romande Energie a été proposée à la Commune, offre qui met en avant le partenariat. Cette proposition n'impacte pas les clients finaux, ni la Commune et que la chaleur sera vendue au même prix (CHF 17,6 HT), cette offre consiste à agrandir le réseau de chauffage à distance, de développer l'énergie renouvelable et de raccorder des nouveaux clients. L'avantage de Romande Energie est d'utiliser une synergie. M. Calmi donne les exemples de Longirod et de Bassins. Leurs centrales ont été refaites en 2018-2019, mais pour Arzier la chaudière sera changée complètement afin de fournir un service de qualité.

M. Frédéric Boy demande, pour ce sujet très complexe, pourquoi la Commune n'a pas pris un Conseiller-Ingénieur spécialisé et indépendant et pourquoi n'avoir pas fait un appel d'offres ? Il demande aussi pourquoi ne pas avoir demandé une estimation ou des offres pour un entretien avec un chauffagiste de la chaudière ? et demande d'avoir une information plus détaillée sur le problème spécifique de la chaudière, des filtres et des normes anti-pollution. Il dit, que s'il n'y a plus de problème avec la chaudière il n'y aura plus de problème administratif. Il rappelle que ni le prix du kilowatt sur 50 ans ni le prix d'achat des plaquettes ne sont connus. M. Boy dit ne pas comprendre ces 380'000. — francs et demande au Conseil de renvoyer ce préavis en Municipalité.

M. Denis Berger dit que ce n'est pas le moment d'investir et qu'il faut arrêter les frais de bureau, de commissions, d'étude. De plus il est dit maintenant qu'il faut prendre un bureau d'ingénieur, mais qui va payer et combien cela va-t-il coûter.

M. Eric Jaquet demande si l'achat des plaquettes sera exclusivement fait auprès de la Commune d'Arzier. Il pense aussi que tous les problèmes viennent de la centrale et du moment que cette chaudière sera changée la Commune arrivera mieux gérer.

M. Julio Calmi précise que dans le contrat de reprise, il est spécifié comment cette reprise va être payée, qu'il y aura la garantie que Romande Energie assumera les contrats dans l'état et qu'elle devra respecter la fourniture de chaleur jusqu'à leurs échéances. La seule variation du prix est liée à l'indication de la chaleur avec un contrat d'exclusivité pour d'achat du bois à la Commune.

M. Christian Dugon concernant les bureaux d'étude, dit que Romande Energie reprend une installation qui a été intégralement étudiée par le bureau Weinmann Energie. Le projet de la Caroline à la rue du Village en rajoutant le raccordement avec le bas et le haut du Village, cette prolongation a été dessinée et calculée avec une transformation de puissance et de débit de manière à pousser jusqu'à la rue du Village. Il n'est donc pas nécessaire de prendre un bureau d'ingénieur supplémentaire pour recalculer ces prestations.

M. Pascal Voutat demande pourquoi il n'a pas été fait appel aux conseils d'un bureau d'ingénieurs qui aurait pu faire des appels d'offres pour choisir un autre prestataire et qui finalement s'est révélé être Romande Energie.

M. Patrick Weber dit qu'il manque une étude complète et demande combien l'approvisionnement va coûter à la Commune une fois que le système sera changé. Le coût ne dépassera-t-il pas l'investissement. Le système est à revoir avec des chiffres très précis. Il propose de renvoyer ce préavis en Municipalité.

M. Nicolas Vout rejoint l'avis de M. Boy et ne retrouve pas dans les calculs de l'offre l'économie qui est mentionné dans le préavis. Il ne comprend pas pourquoi on socialise l'investissement en demandant d'accepter un préavis de 120'000. — francs pour un raccordement, alors que l'on veut privatiser les bénéfices potentiels en redonnant la chaudière à Romande Energie. Ces questions ne sont pas résolues. Il pense qu'il faut renvoyer ce préavis à la Municipalité.

M. Hervé Grossrieder dit avoir pris contact avec un bureau d'ingénieur « Bluenergie » à Begnins » Mme Laurence Vuilleumier qui a fait des études par apport au chauffage à distance. Il lui a expliqué que sur Arzier il y a beaucoup de choses qui sont en place et pour elle les calculs sont relativement faciles à mettre en place. Elle pourrait faire une soumission et ses prestations pourraient s'élever entre 5'000. — et 10'000. — francs.

M. François Esselborn regrette deux choses : la première qu'un contrat avec Romande Energie sans aucune donnée accorde un droit de superficie sur deux parcelles de la Commune pour 50 ans, et qu'à heure actuelle les contrats qui ont été signés avec les consommateurs d'énergie ne sont que de 25 ans. Quid des 25 ans restants.

M. Pascal Voutat demande si deux personnes demandent le renvoi à la Municipalité est-ce que cela se vote ou y a t'il la possibilité de renvoyer le préavis en Municipalité.

Le Président dit qu'il faut refuser le préavis et il sera alors renvoyé en Municipalité.

M. Vincent Grandjean comprend les arguments, mais il faut faire attention de ne pas faire de la cogestion. Revoir les contrats qui ont été négociés n'est pas une compétence du Conseil, mais celle de la Municipalité. A l'heure actuelle, il n'y a plus de chaudière à plaquette et on devra fonctionner avec le mazout. Le risque pour la Commune se sont les privés et s'il n'y a plus d'énergie quelle est la responsabilité de la Commune au niveau juridique. Il faut se demander si la Commune est capable de garder ce chauffage à distance et quels sont les risques par apport aux bâtiments privés.

M. Pascal Voutat explique que part apport aux risques de panne y a des solutions provisoires. Il aimerait être rassuré et ne peut pas dire oui à ce préavis, car il y a trop d'inconnues. Il aurait aimé entendre qu'il y a eu plusieurs variantes étudiées et que Romande Energie est la meilleure.

M. Frédéric Boy demande si le KWh est indexé et comment fonctionne ce mécanisme. Quel est l'engagement sur 50 ans et quels seront les prix du KWh et du bois.

M. Julio Calmi explique que Romande Energie s'engage à respecter les contrats jusqu'à la fin de leurs échéances, et pour les nouveaux contrats on préfère splitter avec une partie fixe et une partie variable. Le prix global au kilowattheure se situera autour de 17 centimes.

Le Président explique qu'il y a une possibilité de renvoyer le préavis à la Municipalité s'il y a 1/5 des membres du Conseil qui accepte cette démarche.

M. Eric Jaquet dit qu'il n'y pas de risque pour les privés, car il y a 2 chaudières, une à bois et une à mazout. Si l'une ces chaudières ne fonctionnent pas l'autre prend le relai.

M. Julio Calmi précise qu'il y a bien deux chaudières et que la chaudière à mazout peut encore être exploitée.

M. Christian Brügger demande des informations concernant la taxe d'entrée.

M. Julio Calmi dit ce n'est pas prévu pour la Commune d'Arzier. Le prix global reste autour de 19 centimes le KWh.

M. Philippe Esseiva questionne sur la provenance du bois. Est-ce bien les plaquettes d'Arzier qui vont être brûlées dans la chaudière ou un jour elles viendront d'ailleurs.

M. Julio Calmi explique que le contrat est exclusif. Il y aura un compteur de chaleur à la sortie de la chaudière et il n'y a pas d'intérêt à faire venir du bois d'ailleurs. Selon le contrat ce qui est brûlé doit être payé à l'exploitation forestière de la commune.

M. Pascal Voutat demande de confirmer qu'il n'y aura pas de taxe à Arzier.

M. Julio Calmi explique que le respect des contrats en force est garanti. Lorsque les contrats arriveront à échéances ils vont être splittés avec des nouveaux contrats comprenant une partie fixe par année. Les montants fixes seront en fonction de la puissance de chaque bâtiment et une

partie variable qui dépendra de la consommation de l'énergie. L'objectif est que les deux parties arrivent à un prix de 19 centimes.

M. Pascal Voutat précise qu'il a été dit, concernant un bâtiment à raccorder au réseau, que si l'on avait besoin de 30 KWh il était conseillé d'installer un échangeur de 60 KWh. Il demande à Romande Energie si cette taxe sera doublée par rapport aux besoins réels.

M. Julio Calmi dit que le calcul est fait par apport à la puissance théorique de 2000 heures de chauffage. Si un échangeur est surpuissant cela évite de surtaxer et le prix reste autour des 19 centimes.

M. Patrick Weber revient sur le prix global du KWh. Il explique qu'une personne qu'il a contactée a reçu un contrat fixe et qu'effectivement le prix calculé est sur la valeur déclarée de l'échangeur de l'installation, que le prix du KWh est de 19 centimes au plus et que les tarifs sont modifiables chaque année sans justification.

M. Julio Calmi répond que cela n'est pas correct, car le prix n'est pas de 19 centimes mais de 15 centimes sur la partie variable. La taxe au KWh est de 75.- francs et que pour une petite maison cela revient à 750.- francs par année.

M. Denis Berger dit qu'au niveau technique il y a eu des pannes de plusieurs jours. La Commune n'a pas eu la capacité et les connaissances pour intervenir rapidement. Concernant les plaquettes de bois la Commune fait partie d'une Association forestière et a des obligations pour les plaquettes avec le Groupement des Communes forestières. Au niveau des garanties avec cette Association tout est bien au point.

M. Ivané Ohanessian dit qu'il y a un système de contrats croisés. Le bois est acheté à la Commune avec des prix variables, l'énergie transformée est refacturée. Alors pourquoi ne pas faire un contrat où le client final met à disposition l'énergie primaire et l'opérateur ne s'occupe que de la transformation ? Ainsi le facteur de risque de la matière première est éliminé.

M. Julio Calmi répond que l'on peut tout faire, mais cela veut dire que Romande Energie facture la transformation et la Commune facture le bois sur la base des indications fournies par Romande Energie.

M. Christian Dugon explique que la Commune devient cliente de Romande Energie et fait le calcul des copeaux qui est valable pour les bâtiments communaux. Il serait alors difficile de faire des calculs entre la Commune et les privés. Avec Romande Energie il y aura une économie sérieuse. D'une part sur le travail administratif et d'autre part avec les conditions de contrat. Les travaux administratifs des bâtiments communaux seront à charge de Romande Energie et elle gèrera le choix de la chaudière. Les travaux d'assainissement et des conduites à distances, tout cela sera à charge de Romande Energie, plus rien ne sera à la charge de la Commune. Les 120'000.- francs du préavis sont pour le raccordement des bâtiments communaux.

M. Pascal Voutat précise que le montant de 120'000.- francs du préavis est pour le raccordement, que l'on passe d'un marché concurrentiel à un marché de monopole. Il explique que cette chaudière ne sera pas changée demain et restera la même pour Romande Energie de

même que la chaudière à mazout qui peut elle aussi tomber en panne. Il demande un vote, afin de voir si 1/5 des Conseillers Communaux veut le renvoi en Municipalité.

M. Frédéric Boy demande si c'est possible de renvoyer ce préavis en Municipalité et ajoute qu'aujourd'hui il y a une perte 24'000.- francs. Il dit qu'il n'est pas précisé dans les comptes de combien d'année sera l'amortissement de la chaudière et demande si la dépense d'entretien n'est pas liée au problème de la chaudière. Il demande s'il y a eu des renseignements pris sur un contrat d'entretien.

M. Vincent Grandjean dit qu'il reste un certain montant à amortir, mais étant donné l'état de la chaudière cela durera aussi longtemps que ce qu'il lui reste à vivre.

M. Philippe Esseiva dit que ce préavis n'a pas été assez étudié en profondeur, qu'il n'y a pas eu d'autres études avec des entreprises qui pourraient s'occuper de ce chauffage à distance. Il précise que si ce préavis est renvoyé en Municipalité rien ne sera fait avant l'hiver, que le mazout prendra le relai avec des charges supplémentaires et que certainement, l'année prochaine, il y aura un nouveau préavis qui aura les mêmes conclusions. Il demande si l'on veut reporter ce préavis et supporter les charges supplémentaires ou s'accommoder de ce qui a été fait et faire confiance à Romande Energie.

M. François Esselborn demande à Romande Energie, pourquoi, si ces travaux ne se faisaient pas maintenant, on ne pourrait plus passer sous la route.

M. Julio Calmi répond que cela serait plus compliqué.

M. Olivier Badan dit avoir entendu tous les arguments, aussi bien les uns que les autres, que beaucoup de choses ont été mal faites pour cette installation et que Romande Energie en découvrira certainement d'autres. Il demande de décider et donner une réponse à la Municipalité.

M. Bernard Nicolet demande pourquoi ne pas rester propriétaires et passer en contrat de maintenance.

M. Christian Dugon dit que si l'on reste propriétaires il faudra gérer.

M. Hervé Grossrieder explique que Romande Energie va beaucoup automatiser l'installation, le but est, qu'il y ait le moins possible d'interventions humaines. Avec un soumissionnaire cela pourrait être dans son cahier des charges et il devrait s'occuper de l'installation.

M. Patrick Hübscher dit que la Municipalité de l'époque à fait un choix et que ce choix n'a pas fonctionné. Maintenant on en paye les conséquences. Comme M. Dugon l'a bien expliqué quand la chaudière à bois est en panne, c'est la chaudière à mazout qui prend le relais, mais la chaudière à mazout peut elle aussi être en panne avec des conséquences commerciales. Il demande si l'on veut continuer comme cela et rester propriétaires l'hiver prochain ? Il dit que la philosophie de la Commune est de se désengager, que son personnel n'est pas qualifié pour cela et qu'en tant que responsable des finances de gros risques vont être pris.

M. Nicolas Ray abonde dans le sens de son collègue et il explique que si l'on veut rester propriétaires il faut regarder le montant des investissements pour ces prochaines années. Il faudra changer les chaudières et ce sera un coût pour la Commune. Ce sont nos impôts qui devront financer ces travaux, et il n'y pas une marge d'autofinancement si glorieuse. Nous devons faire très attention ! Est-ce la priorité de la Commune pour ces prochaines années d'investir dans les chaudières pour le chauffage à distance, en utilisant l'argent pour des tâches Communales qui sont de notre responsabilité ? Laissons faire du travail propre par des professionnels !

M. Frédéric Boy répond que de chauffer avec du mazout n'est pas plus cher que de chauffer avec du bois. Le kW au mazout est sûrement moins cher que le kW au bois. Il dit être tout à fait d'accord que la gestion des réseaux de chauffage à distance n'est pas de la compétence de la Commune et qu'il faut investir l'argent là où il y a des compétences. Romande d'Energie ne peut être le seul prestataire consulté. Le préavis ne parle pas d'amortissements et passablement d'éléments ne sont pas clairs. Il propose un refus du préavis si le renvoie en Municipalité n'est pas possible.

Le Président dit que si le préavis ne convient pas, il faut le refuser et voter contre.

M. Pascal Voutat est convaincu que ce n'est pas à la Commune de gérer, mais ce qui le dérange c'est qu'il y a eu qu'une seule offre. Il aurait fallu étudier d'autres propositions pour comparer et que peut-être des économies auraient pu être faites. Sans comparaisons il ne peut pas voter ce préavis.

M. Eric Jaquet propose de refuser ce préavis afin que la Municipalité revienne le 31 août avec une étude sur les éléments manquants, tels que les prix pour la chaudière, la traversée de la route et le raccordement aux bâtiments ainsi qu'informer sur le coût total de l'investissement. Il précise que la Commune peut aussi engager un Expert-technicien pour gérer tout cela et rester maître de son destin. Dans 50 ans qui dit que l'on vendra encore des plaquettes.

Le Président soumet au vote le préavis municipal N°12/2020.

Le Préavis municipal N° 12/2020 est refusé par 21 non, 11 oui et 4 abstentions

10. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 2020 – 2021.

Président : M. Christophe Patarin,
1er Vice-Président : M. François Esselborn,
2ème Vice-Présidente : Mme Gwendoline Nydegger,
Scrutatrices : Mme Gwendoline Nydegger et Mme Méliné Vincent,
Scrutateurs suppléants : M. Philippe Esseiva et M. Alessandro Gassmann,
sont élus par acclamations

11. Divers et propositions individuelles.

M. Vincent Grandjean demande, concernant la fermeture de la Route Blanche, de questionner la Gendarmerie si elle prévoit des contrôles à la rue du village, car avec le nombre des véhicules déviés, il pense qu'il y aura beaucoup passages.

M. Charles Emile Ramel demande si la Route des Sendys sera ouverte ou partiellement ouverte pour les commerces. Il explique qu'il a écrit à l'État Vaud et qu'on lui a fait comprendre que ces travaux étaient obligatoires. Concernant l'ouverture de la Route des Sendys c'est à la Commune de décider de l'ouvrir ou pas. M. Ramel explique que c'est un mensonge car on a toujours dit que si l'on voulait fermer une route il fallait demander l'autorisation à l'État de Vaud. Il demande que l'on fasse quelque chose afin d'améliorer la situation.

M. Patrick Hübscher répond que la DGMR lui a répondu qu'elle ne rentrerait pas en matière par rapport à la pétition, car ces travaux étaient prévus et qu'un trafic alterné n'est pas possible pour cet axe qui est enregistré pour des convois exceptionnels de 90 tonnes. Les dimensions de sécurité ne seraient pas remplies. Concernant le Chemin des Sendys, M. Hübscher dit avoir reçu beaucoup de lettres de demandes de la part des commerçants et des citoyens. Il explique qu'un travail a été fait afin de savoir qui pourrait emprunter la Route des Sendys. Ce cheminement va être ouvert en empruntant soit les Sendys ou la Rupille pour finir au Chemin des Pins. Il précise qu'il faudra une prudence extrême. La Municipalité a décidé de faire confiance aux citoyens qui demanderont un passage pour une raison valable par le biais de la Route des Sendys.

M. Christian Brügger demande pourquoi ne pas interdire le passage des 90 tonnes et de laisser une circulation alternée pour les autres véhicules.

M. Nicolas Vout demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'ouvrir, en trafic alterné, la Route des Sendys uniquement à l'ensemble des habitants d'Arzier – Le Muids et de Saint-Cergue.

M. Patrick Hübscher répond que les axes ne sont pas adaptés à une circulation lourde pour des raisons de sécurité, il précise que c'est pour cela qu'il y a une barrière.

M. Eric Jaquet dit être étonné qu'il faille 2 mois pour ce petit tronçon. Peut-être que cela aurait pu se négocier afin que les travaux soient moins longs et il demande quel sont les commerçant qui pourront emprunter la Route des Sendys.

M. Patrick Hübscher répond que les commerçants qui désirent emprunter la Route des Sendys, devront faire une demande motivée, par écrit, à la Municipalité.

M. Nicolas Ray rappelle que cette route sera fermée pour 3 semaines et qu'il n'y aura pas de passage, même par la route des Sendys. Tout le monde devra faire le tour et il informe qu'il y a le train qui passe toutes les demi-heures.

M. Charles Emile Ramel répond qu'il ne voit pas cela comme ça, que l'État fait comme il veut et que les clients qu'il n'aura pas ne seront jamais rattrapés. Les touristes, les gens qui veulent descendre ne viendront pas. Il aurait voulu dialoguer avec l'État.

M. Patrick Hübscher répond qu'il compatit, mais explique qu'il n'a pas été consulté par la DGMR pour l'étude des décisions prises concernant la fermeture totale de la route.

M. Nicolas Vout demande, concernant le transfert d'une classe d'Arzier à Saint-Cergue, si toutes les alternatives ont été explorées avant de déplacer toute une classe à Saint Cergue et cela un mois et demi avant la rentrée.

M. Nicolas Ray répond que toutes les solutions ont été étudiées et qu'il y avait une solution moins coûteuse en envoyant les enfants à Trélex plutôt qu'à Saint-Cergue.

Mme Natacha Ruffet explique que ses deux garçons ont été déplacés à Saint-Cergue. Il y a eu aussi des réunions avec les parents pour faire changer les choses, mais qu'au final cela a été une bonne expérience pour les enfants.

Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich demande si toutes les possibilités ont été étudiées et ne serait-il pas possible de transférer la classe de Mme Francescato qui n'est pas occupée en permanence et d'en faire une classe permanente.

M. Nicolas Ray répond que la Direction Scolaire, le Département de Lausanne, les Spécialistes ainsi que le Comité de l'AISGE ont tenté de trouver les meilleures solutions possibles, qu'il n'y a pas de possibilité de transférer des classes dans le bâtiment du CCS. Il explique l'historique et la raison est simple : Cette année on aurait dû inaugurer la nouvelle Ecole à Le Muids. Les perspectives sont simples : A partir de cette année une nouvelle classe devra être ouverte chaque année et nous devons trouver des solutions.

M. Pascal Voutat dit que la question que tous les parents se posent, c'est pourquoi ne pas faire une classe permanente dans le container qui est occupé par Mme Francescato et que Mme Francescato se déplace avec ses affaires dans chaque classe pour donner ses cours.

M. Nicolas Ray dit ne pas pouvoir pas répondre à cette question et qu'il faut s'adresser directement à la Direction Scolaire.

M. Frédéric Guilloud rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté pour des classes dans la cour du CCS. Il y a eu un permis de construire mais que tout a été arrêté en raison de la baisse du nombre d'enfants. Il pense que ce projet pourrait être ressorti et qu'en une année et demie cela pourrait être réalisé.

M. Nicolas Vout concernant l'intervention du représentant de Romande Energie : Il demande si l'on pourrait informer préalablement le Conseil, lors de la venue de participants externes.

M. Frédéric Boy demande si l'on pourrait limiter le temps pour poser et répondre aux questions ?

Mme Elvira Rölli informe que M. Mury membre du CODIR de Région Nyon sera invité à la séance du 31 août pour répondre à toutes les questions concernant le préavis 07/2020 DISRENS.

12. Annonce et préavis futurs.

Nicolas Ray annonce les préavis pour la prochaine séance du 31 août : Comme annoncé le Préavis 07/2020 DISREN avec un invité M. Mury et les Préavis 09 et 10/2020 Comptes et Rapport de Gestion de l'exercice 2019.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, **le Président** clôt la séance. La

séance est levée à 22h45

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire
Maryline Thalmann Giavina